



Mettre en place une gestion différenciée des espaces verts



Fiche technique Refuges LPO n°2

Définition et objectifs

La gestion différenciée (ou encore optimisée, raisonnable, raisonnée ou durable) est un ensemble de méthodes de gestion adaptées à chaque composante d'un espace vert, en fonction de l'utilisation de celui-ci et avec un degré d'entretien variable selon chaque zone. Cette technique qui vise à renaturer la ville grâce à une gestion plus respectueuse de l'environnement, est donc le préalable à toute démarche de suppression des produits phytosanitaires. A l'échelle d'une commune, elle résulte impérativement d'une politique de ville durable clairement affichée et de l'implication des jardiniers.

Méthode

1. Réaliser un inventaire des pratiques du site : quelles sont les méthodes de gestion appliquées sur les différents espaces verts du site et quel matériel est utilisé ?

2. Effectuer un diagnostic des espaces verts :

■ Localisation, qualité paysagère (prairie, jardin ornemental, massif,...), valeurs historique, environnementale et culturelle, usage, fréquentation (évolution estimative ou exacte de la fréquentation mensuelle), superficie ou linéaire, fragilité de l'environnement face aux produits phytosanitaires (présence de points d'eau, de faune spécifique,...), entretien actuel.

3. Classer les espaces verts : avec une typologie simple en fonction de l'intérêt biologique, de la vocation du site, sa fréquentation...

■ 4 à 5 classes maximum, en limitant le nombre d'espaces exigeants (qui coûtent davantage de temps et d'argent).

NB : Penser à l'accessibilité et à la réglementation lors du classement des sites.

4. Visualiser la gestion des espaces verts à l'échelle de la collectivité :

Cartographier les espaces sur une carte, avec un code couleur pour chaque type de gestion, afin d'avoir une représentativité sur l'ensemble de la collectivité des nouvelles pratiques mises en place.

5. Dresser un bilan annuel : chaque année, ajuster si besoin, le tableau de gestion en fonction des difficultés rencontrées (par exemple : changer la classe d'un espace vert).

Actions à mener

■ **Fauchage raisonné** : Fin des tontes hebdomadaires sur tous les espaces verts. La fréquence des tontes est adaptée à l'usage voulu pour chaque espace.

■ **Fleurissement vertical** : plantation de lierre et/ou de plantes grimpantes sur les murs, les arbres, les poteaux,...).

■ **Fleurissement alternatif** : lors de plantations de haies ou d'aménagements de massifs par exemple, privilégier les plantes vivaces et locales.

■ **Implantation de prairies fleuries** : Sur des espaces < à 5000m², semer une prairie fleurie de plantes sauvages et locales de préférence.

■ **Réduction puis suppression des produits phytosanitaires** : Dans un premier temps, les nouvelles pratiques vont permettre de réduire l'utilisation des produits chimiques. A long terme, l'objectif est de parvenir à les supprimer définitivement.

■ **Pâturage** : Sur certains sites, il peut être intéressant de confier l'entretien à un petit groupe d'ovins, d'équidés ou de bovins !

■ **Gestion et valorisation des déchets verts** : Lors des tontes ou des fauches, le produit de coupe peut être utilisé en paillage pour les arbres et arbustes, les branches peuvent être broyées,...

■ **Engazonnement** : Certaines allées ou trottoirs peuvent voir leur largeur réduite de 1m tout en les maintenant fonctionnels, zone engazonnée.

■ **Élagage des arbres** : celui-ci devient presque inexistant sauf dans les classes 1 ou 2 (sauf problème de sécurité ou maladie).

■ **Gestion du bois mort** : laisser quelques branches sur les zones de coupe pour offrir des refuges à la microfaune. Laisser également des arbres morts sur pied (pour certaines espèces d'oiseaux, les insectes xylophages,...).



Ilot d'herbes folles © Nicolas Macaire

Techniques de classification

Classe	Jardinage	Coût et temps passé	Définition	Type d'espace	Usage	Exemple d'entretien		
						Gazon	Arbres et arbustes	Allées
1	Très soigné	+++	Entretien quasi journalier compte-tenu de la présence d'espèces horticoles fragiles (arrosage) mais également de l'attente visuelle (tonte hebdomadaire à 3 cm). Le rôle est avant tout esthétique.	Esplanade de mairie, place du village, entrée de la ville ou de site d'entreprise, monument aux morts, bâtiments historiques, jardin d'art...	Photo, découverte d'espèces horticoles, art	1x/sem à 3 cm avec ramassage	2 à 3x/an, bêchage au pied et paillage	Intolérance aux adventices
2	Soigné	++	Entretien moins contraignant, nature "contrôlée" mais libre en apparence : pelouse tondue 2 à 3 fois par mois à 5 cm, arbres et arbustes taillés 1 à 2 fois par an, ramassage des feuilles une fois par semaine, etc. L'esthétique prime encore mais avec un peu plus de souplesse.	"Espace famille", parcs, aires de jeux, entrée de jardin, square, jardins de crèches...	Détente, repos, loisirs	3 à 4x/mois à 5 cm avec ramassage	1 à 2x/an, bêchage au pied et paillage	Tolérance ponctuelle aux adventices
3	Intermédiaire	+/-	Le but recherché est moins le côté visuel des classes 1 et 2 mais plutôt une introduction aux classes 4 et 5 : la nature commence à se libérer. Les pieds d'arbres sont moins tondu, les arbustes ne sont pas taillés au carré, etc. Rester vigilant à préserver l'aspect fonctionnel et sécurisé de l'espace : pas de branches basses ou dangereuses, pas de zones d'ombres devant des fenêtres, etc.	Abords d'immeubles, bandes enherbées sur les trottoirs, liaisons piétonnes, terre-plein central.	Zones de passage uniquement	2x/mois à 7 cm (adapter en fonction de la pousse)	Taille annuelle ou maîtrise ponctuelle	En fonction de l'usage et des attentes des habitants
4	Semi naturel	--	De plus grande superficie (< 1ha), les jardiniers de ces zones ne brident plus la végétation mais la contrôlent. L'intervention humaine semble inexistante mais est toujours présente. La nature prend un peu plus ses droits, les tontes n'ont lieu que 7 fois par an par exemple. Ces espaces sont majoritairement en ville.	Coulées vertes, parcs rustiques, talus de rocade, plans d'eau	Promenades, activités sportives	7x/an à 10 cm	Taille annuelle ou maîtrise ponctuelle. Arbustes champêtres recépés tous les 3 à 5 ans	En fonction des usages : allées, aires sablées, zones de parking
5	Naturel	---	La nature s'exprime totalement : le jardinier n'intervient que pour garantir la sécurité des usagers et l'entretien de zones spécifiques (aire de pique-nique, chemin d'accès). Ces espaces se retrouvent surtout en périphérie de ville.	Zones marécageuses, boisements, prairies, étangs naturels	Promenades nature, initiation à la nature	1x/an, broyage ou fauche avec export	recépage tous les 6 à 8 ans	Aucun désherbage (sauf sur les allées, occasionnellement)

Bilan

Cette pratique s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable :

■ **Environnement** : augmentation du taux de végétalisation, renforcement de la Trame Verte et Bleue (TVB), préservation de la biodiversité...

■ **Social** : amélioration du cadre de vie des habitants, des salariés, éducation du grand public à l'environnement, préservation de la santé des usagers et du personnel technique.

■ **Économique** : optimisation des moyens humains, matériels et financiers.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La ville de Grande Synthe (Nord) a réintroduit des troncs d'arbres morts en les plantant comme des totems, afin de permettre aux insectes et aux pics de recoloniser le milieu !

Avantages	Inconvénients
Baisse de la fréquence des tontes (de 11 à 15 à 1 ou 2) donc réduction du temps de travail (30 à 40 % du temps de tonte) donc diminution des frais d'évacuation des déchets verts. Diminution de la quantité de pesticides et engrais utilisés entraînant une baisse des coûts. Matériel adapté = moins d'usure.	Temps de réflexion et de réalisation de l'étude, mettre en place les techniques, achat de nouveau matériel, formation des agents (environ 3 jours).

D'une manière générale, la mise en place de la gestion différenciée permet le retour de la nature en ville, une réduction de l'impact sur l'environnement (réduction voire suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires), le bien-être des usagers ou encore une baisse des coûts à long terme.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

La ville de Rennes, une des précurseurs de la gestion différenciée

Rennes a mis en place, dès 1981, la «gestion différenciée des espaces verts» à travers un «code qualité» assurant une progression fine d'un code à l'autre, afin de ne pas heurter les sensibilités par des évolutions visuelles trop brutales, pour lesquelles les habitants et les jardiniers n'avaient pas été préparés. Les parcs et jardins de la ville ont ainsi été classés, tout d'abord en neuf catégories, ramenées au fil du temps à cinq catégories : du parc très maîtrisé au jardin sauvage.

« La conception différenciée permet de proposer aux habitants différents types d'espaces en termes d'usages et d'image ».

■ **De la gestion à la conception différenciée :** Si le «code qualité» s'est attaché à définir des préconisations d'entretien, il n'a en fait de sens que si le patrimoine est au départ également différencié. Ainsi avant de préconiser quelque pratique d'entretien que ce soit, il est essentiel d'avoir une lecture claire du projet, du site tel qu'il existe. Il est tout aussi fondamental d'être capable d'imaginer les conséquences visuelles et biologiques des décisions de gestion prises.

■ **L'image, critère de la codification des espaces :** L'aménagement paysager doit être signifiant pour le citoyen. Selon les potentialités des sites, des opportunités, il est possible de proposer des structures paysagères variées qu'il peut rencontrer hors de la ville (bocage, prairies...) ou au contraire des créations pensées, dessinées, vécues en tant que jardins avec une palette végétale plus exotique. Chaque jardin se voit ainsi attribuer une codification unique, même si à l'intérieur de chaque espace, plusieurs zonages plus petits peuvent exister.

Chaque concepteur intervenant sur le territoire Rennais doit respecter un cahier des charges de prescriptions générales de l'espace public qui comprend notamment un livret «Espaces Verts» où sont formalisées la codification en cinq codes ainsi que les prescriptions communes pour toute opération d'aménagement (palette végétale, mobilier, aires de jeux, assainissement...). En 2005, l'élaboration d'un guide de maintenance (disponible sur le site de la Ville de Rennes) a été l'occasion de revisiter et de préciser les pratiques de gestion différenciée fortement impactées par l'arrêt de l'usage des pesticides, ou la réduction des intrants comme l'arrosage, les engrais. Il s'agit de composer avec la nature plutôt que de la combattre. La nature est ainsi en pleine reconquête de ses droits. Des effets mesurables sur l'enrichissement de la flore et de la faune sont maintenant mesurables.

Tout au long de ce parcours, il a fallu accompagner jour après jour les Rennais lors de ces changements par des explications, des guides, des conférences. L'ensemble des jardiniers ont été également formés pour qu'ils puissent disposer des clefs de leurs actions et les expliquer aux riverains rencontrés sur le terrain.

Ressources et contacts

- **Le site de la gestion différenciée :** <http://www.gestiondifferenciee.org>
- **Ville de Rennes :** <http://metropole.rennes.fr/politiques-publiques/environnement-economie-recherche/l-environnement/>
- **Pour une gestion durable des espaces publics en Picardie :**
http://www.cpie80.com/fileadmin/user_upload/Divers/GUIDE_WEB_avril14.pdf
- **La gestion raisonnable des espaces communaux :**
<http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/GENT10-guide2010.pdf>

